



N° 2003

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 29 octobre 2009.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*estimant urgente la création d'un **service public bancaire et financier**
ainsi que d'un **pôle public financier**, afin de favoriser
le développement humain,*

présentée par Mesdames et Messieurs

Jean-Jacques CANDELIER, Marie-Hélène AMIABLE, François ASENSI,
Martine BILLARD, Alain BOCQUET, Patrick BRAOUEZEC, Marie-George
BUFFET, André CHASSAIGNE, Jacques DESALLANGRE, Marc DOLEZ,
Jacqueline FRAYSSE, André GERIN, Pierre GOSNAT, Maxime GREMETZ,
Jean-Paul LECOQ, Roland MUZEAU, Daniel PAUL, Jean-Claude SANDRIER
et Michel VAXÈS,

député-e-s.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Avec la crise financière et économique, les questions du financement sain de l'économie et du crédit sont au cœur du débat public. Cette crise a été le révélateur des graves dérives du système bancaire et des menaces que celui-ci fait peser sur l'économie réelle.

Que dire d'un système financier qui dégage des profits colossaux pour les actionnaires des banques pendant que les faillites d'entreprises se multiplient et que le chômage explose ? Comment accepter, pour ne prendre que cet exemple, que les banques se refinancent auprès de la Banque centrale européenne au taux de 1 %, mais que leurs filiales de crédit renouvelable continuent de pratiquer des taux de l'ordre de 20 % ?

Jusqu'alors, l'État s'est mobilisé essentiellement pour soutenir la rentabilité financière des établissements bancaires. Le plan de sauvetage des banques, qui s'est traduit par la création, en loi de finances rectificative, d'une société de prise de participation de l'État et d'une société de refinancement garantissant les prêts interbancaires, n'a été assorti d'aucune contrepartie réellement contraignante. Quelque 28,6 milliards d'euros ont déjà été mis à disposition sous forme de prêts, 10,5 milliards ont été accordés sous forme de fonds propres remboursables aux principales banques françaises, sommes auxquelles il convient d'ajouter les 5 milliards d'apport public consentis à l'occasion de la fusion des banques populaires et des caisses d'épargne.

Les établissements bancaires ont pu disposer librement de tout cet argent pour reconstituer leurs fonds propres. Certes, le système bancaire ne s'est pas effondré. Mais l'intervention publique n'a ni permis de soutenir notre économie, ni permis de prévenir des retours de flammes brutaux. Tout ce qui pourrait porter atteinte aux intérêts des actionnaires et des spéculateurs est écarté. Nous sommes aujourd'hui dans une situation scandaleuse et choquante dans laquelle la crise continue de produire ses ravages, alors que les banquiers et les *traders* ont recommencé à s'accorder de folles rémunérations.

Si les financiers n'ont pas eu à attendre la reprise pour se remettre à flot, c'est que rien n'a été entrepris pour mettre un terme au pouvoir de nuisance des grandes institutions bancaires et que ces dernières ont pu compter sur la faiblesse, voire la complicité, des responsables politiques. Le cynisme du privé va jusqu'à vouloir rembourser au plus vite les aides publiques, dans l'unique but de tuer dans l'œuf toute tentative, pourtant légitime, d'introduction d'un droit de regard dans leur business.

La relance actuelle des activités spéculatives se fait une nouvelle fois au détriment de la satisfaction des besoins sociaux : les encours de crédits vers les ménages restent encore faibles, tandis que ceux destinés aux entreprises sont franchement négatifs, les banques récupérant de ce côté plus d'argent qu'elles n'en prêtent. A contrario, des grandes firmes qui désirent spéculer sur les marchés trouvent aujourd'hui plus facilement à emprunter que les PME et entreprises artisanales, lesquelles représentent pourtant 63 % de l'emploi total et 53 % de la valeur ajoutée en France.

Face à cette situation, une réforme de fond en comble du système s'impose, loin des aménagements homéopathiques annoncés au G20 et de l'autosatisfaction affichée par le Gouvernement dans sa « gestion » de la crise. C'est d'une nouvelle architecture de financement de l'économie dont notre pays a besoin, dans laquelle la collectivité publique doit exercer un rôle central. Il faut mettre un terme aux exubérances des actionnaires et relancer les crédits et les activités réellement utiles. Il faut non seulement recloisonner et mieux réglementer les activités financières, mais il faut créer un véritable service public du crédit et étendre le contrôle démocratique et citoyen sur toutes les activités de gestion de l'argent.

Il y a urgence à en prendre conscience. C'est pourquoi l'Assemblée nationale doit se prononcer en faveur de la création d'un large pôle public bancaire et financier national. Celui-ci pourrait marquer le début d'une appropriation populaire de la finance. Il pourrait être l'outil d'une politique financière volontariste et saine, qui décide de prêts avantageux (prêts bonifiés) pour les projets utiles d'investissement et interdise purement et simplement les pratiques scandaleuses actuelles.

Ce pôle financier public serait notamment constitué, autour de la Caisse des dépôts, des caisses d'épargne, des réseaux mutualistes, d'OSÉO, de La Banque postale, de la Banque de France, dont les missions doivent être redéfinies, et de grandes banques privées stratégiques comme la BNP Paribas, dont la nationalisation permanente et démocratique est indispensable.

Il y a urgence à mettre les banques à l'abri des turbulences et des caprices des marchés financiers et à les replacer dans leur cœur de métier, afin de relancer les activités, l'emploi, les salaires, les investissements utiles, l'innovation et la recherche. La monnaie est un bien public. Il est logique que l'argent des banques, l'argent des Français, serve l'intérêt général et non les intérêts des propriétaires des banques.

Nous vous invitons donc, Mesdames, Messieurs, à adopter la présente proposition de résolution.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Vu l'article 136 de son Règlement,
- ④ Estime urgente, d'une part, la création d'un service public bancaire et financier, et, d'autre part, la création d'un pôle financier public pour y concourir, lequel serait notamment constitué, autour du groupe Caisse des dépôts, des caisses d'épargne, des réseaux mutualistes, d'OSÉO, de La Banque postale, de la Banque de France, dont les missions doivent être redéfinies, et de grandes banques privées stratégiques comme la BNP Paribas, nationalisées de manière permanente et dont le fonctionnement et les objectifs doivent être démocratisés et sous le contrôle des usagers, de l'État et des salariés.